

RUE AUX ÉCOLES

Accès uniquement aux piétons,
vélos et trottinettes

le matin de 8h20 à 8h50
et le mercredi midi de 11h50 à 12h20



SÉCURISATION DES ABORDS DU GROUPE SCOLAIRE JOSEPH LOTTE

À l'initiative des parents et de la communauté éducative du groupe scolaire Joseph Lotte, une réflexion a été engagée avec la Ville de Rennes et Rennes Métropole pour sécuriser les abords de l'école, lors de l'arrivée et la sortie des enfants. En réponse, des aménagements vont être mis en place, ainsi que **l'expérimentation d'une «rue aux écoles»**.

UNE «RUE AUX ÉCOLES» QU'EST-CE-QUE C'EST ?

La rue dans laquelle se trouve l'entrée d'une école est fermée à la circulation des véhicules motorisés de façon temporaire. Des barrières amovibles sont installées par des agents municipaux (concierge de l'école) ou des parents d'élèves pendant 20 minutes le matin, de 8h20 à 8h50 et le mercredi midi pendant 30 min, de 11h50 à 12h20, les jours d'école. La rue devient alors un espace réservé aux piétons, aux cyclistes, aux trottinettes...

Les riverains sont autorisés à entrer et quitter la rue à faible vitesse (20km/h). Une exception de circulation motorisée est prévue pour les services de secours et les personnes à mobilité réduite.

COMMENT SE DÉROULERA L'EXPÉRIMENTATION DE CES AMÉNAGEMENTS ?

Ces aménagements se répartiront sur 3 voies :

Allée William Loth

L'expérimentation de la «rue aux écoles» sera mise en œuvre du **lundi 25 avril au jeudi 7 juillet 2022**.

L'allée sera fermée à la circulation (sauf riverains) le matin, de 8h20 à 8h50 et le mercredi midi de 11h50 à 12h20, les jours d'école.

Rue Georges Bizet

Afin de proposer une desserte sécurisée des enfants, une zone de stationnement à durée limitée (dépose minute) sera expérimentée du **lundi 25 avril au jeudi 7 juillet 2022**.

La rue reste ouverte à la circulation, les places de stationnement du dépose minute seront réservées à la desserte des enfants le matin, de 8h20 à 8h50 et le mercredi midi de 11h50 à 12h20, les jours d'école.

> Dans le cadre d'une enquête menée par Rennes Métropole il a été comptabilisé une disponibilité de 20% des places de stationnement dans la rue Georges Bizet (sur 28 existantes) à 7h du matin, ce qui a permis de préconiser la préemption de 7 places de stationnement, aux heures citées ci-dessus.

Rue de Saint-Malo

Afin de sécuriser la traversée piétonne rue de Saint-Malo, Rennes Métropole va expérimenter un rétrécissement de la chaussée à une voie de circulation, au niveau de l'allée William Loth, **à compter du lundi 11 avril 2022**, pour une durée d'un mois. Selon l'analyse des conséquences sur le trafic, l'aménagement sera pérennisé ou adapté.

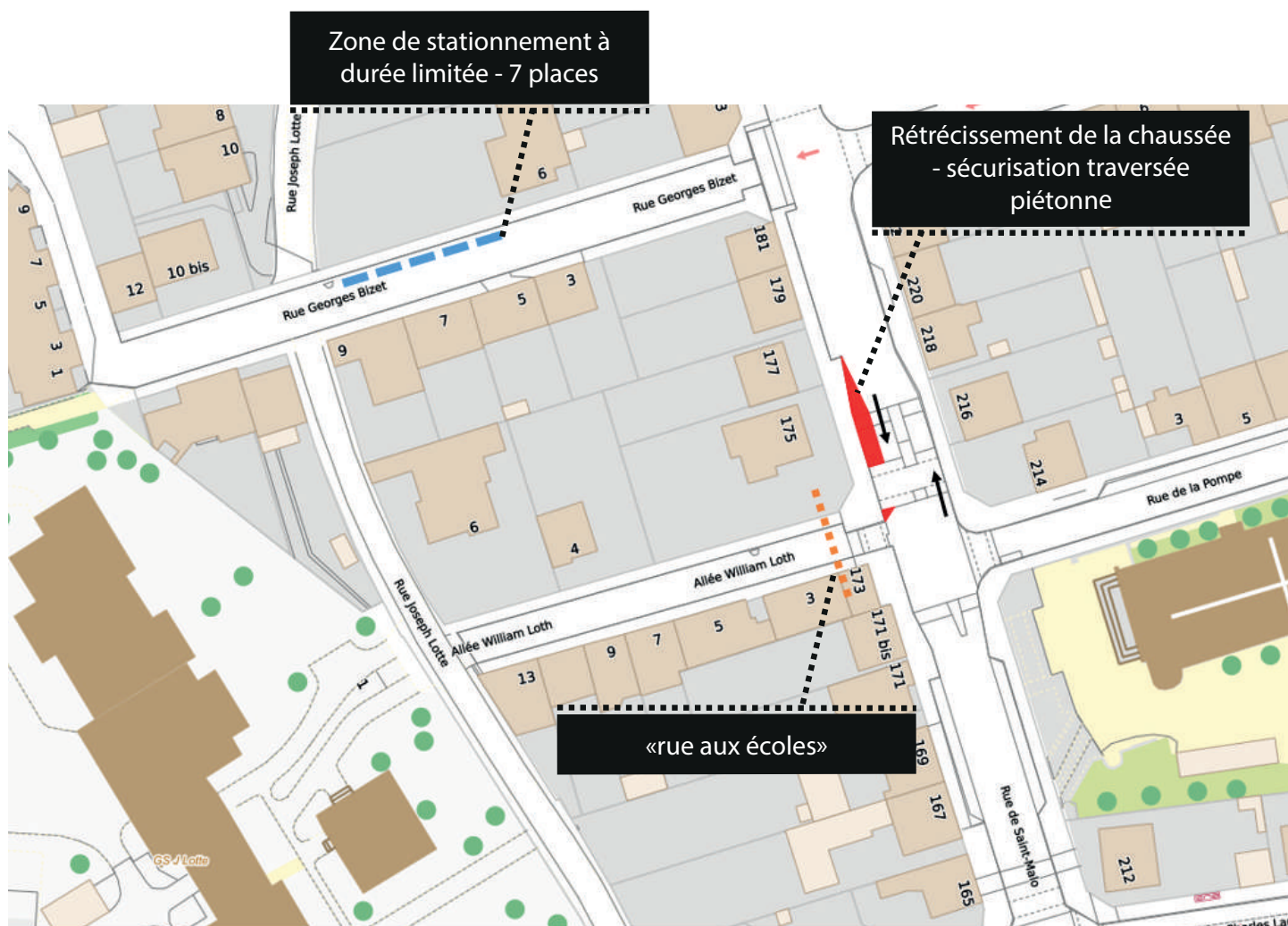
QUELS SONT LES OBJECTIFS ?

- > Améliorer la sécurité des enfants et des parents
- > Offrir un espace public de proximité apaisé
- > Favoriser les mobilités douces (marche à pied, vélo, trottinette...)
- > Permettre une plus grande autonomie des enfants
- > Réduire les pollutions (nuisances sonores, qualité de l'air...)

ET APRÈS L'EXPÉRIMENTATION ?

À l'issue de l'expérimentation un bilan sera établi et ces aménagements pourront être ajustés et pérennisés à l'horizon de l'automne 2022.

PLAN DU PROJET



Des questions sur ces aménagements ?
Un médiateur est à votre disposition par téléphone
au **06 11 54 24 42** ou à l'adresse mail comtravaux@rennesmetropole.fr